

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 31 (1923)
Heft: 4

Artikel: La "vipérerie" de Baulmes
Autor: Mottaz, Eug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-25115>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA „VIPÉRERIE“ DE BAULMES

Dans la seconde moitié du XVIII^{me} siècle, dit le *Dictionnaire historique*, il existait à Baulmes une « vipérerie » fournissant de nombreux reptiles aux pharmaciens qui en faisaient un grand usage pour la préparation de quantité de médecines. La « vipérerie » était une parcelle de la partie inférieure du Bois de Forel, sèche, chaude et rocailleuse. On connaît encore maintenant, sous ce nom, un quartier de cette forêt, au-dessus du village, à quelques pas de la cure et de cette remarquable esplanade ombragée que surplombe un grand rocher et qui est désignée sous le nom si intéressant de Mister-Dame.

D'autre part on peut lire le passage suivant dans l'ouvrage du Dr Victor Fatio sur la *Faune des Vertébrés de la Suisse*, t. III, p. 107 :

« Combien de guérisons miraculeuses attribuées à l'usage des vipères en applications, en bouillon, en poudre ou en pilules, ou encore à la fameuse Thériaque des anciens qui, parmi beaucoup d'autres substances, devait contenir aussi une bonne dose d'extrait de vipère. Le commerce des vipères était autrefois si lucratif que les nombreux collectionneurs de serpents cherchaient, par tous les moyens, à se procurer facilement de grandes quantités de ces reptiles. Au dire de quelques-uns, il fallait répandre du vin dans diverses localités pour attirer et enivrer les vipères, ou bien l'on devait griller, de nuit, dans un bassin à trois pieds, une vipère vivante qui, par ses sifflements de rage, attirait tous les serpents venimeux de la contrée. A en entendre d'autres, il suffisait de prononcer certaines paroles magiques ou de jouer un air particulier, etc., etc. Il y avait même, jusqu'au milieu du siècle dernier (XVIII^{me}) à Baulmes... un parc aux

vipères, ou « vipérerie » tenu par un certain médecin nommé Gout qui les vendait dix batz la vipère. »

La *Feuille d'Avis de Sainte-Croix*, numéro du 13 décembre 1922, contient, à ce sujet, le résultat d'une enquête faite par M. J.-V. Keller, à Soleure.

Il en résulte que la « vipérerie » de Baulmes fut fondée en 1713 par le sieur César Gout qui était au bénéfice d'un abergement de forêt à lui consenti par LL. EE. Voici ce que dit à ce sujet l'acte de fondation :

« Nous soussignés Lieutenant et Justicier de Baulmes, ensuite d'un Mandat à nous adressé de la part de Magnifique et Puissant Seigneur Sigismond Zehender, Ballif d'Yverdon, qui nous commande de nous transporter dans une possession au-dessus du Clos de la Cure du dit Baulmes, qui est en broussailles, pour en déborner la quantité d'environ une pose et demie au sieur César Gout, à qui Leurs Excellences nos Souverains Seigneurs l'ont abergé et où il prétend faire un parc de vipères. »

Les dits Eternod, Lieutenant, et Jaccard, Justicier de Baulmes se « transportèrent » donc au dit lieu accompagnés du « respectable, docte et savant Jacob Ogiez (Ogiz), fidèle ministre du Saint-Evangile et ancien Doyen de la Vénérable Classe d'Yverdon... et du sieur François-Louis Haldimann, Receveur du Château d'Yverdon ». Ayant examiné ce coin de terre, ils estimèrent « qu'il était impossible à cause de la quantité de broussailles qui s'y trouvent, de toiser, ni avec la chaîne, ni avec la toise, ni même à pas la dite pièce pour donner au dit sieur Gout la juste contenance de 1 ½ pose, nous avons et les uns et les autres examiné, autant qu'il nous a été possible et que la situation du lieu l'a pu permettre, la dite pièce et ensuite, d'un commun accord, nous avons planté des fichons dans les endroits où nous avons cru que les bornes se devaient planter et où nous les aurions posées s'il n'avait pas été si tard ».

Les bornes définitives purent enfin être plantées le 5 juin 1713 et, dès ce moment, César Gout put prendre possession du terrain qui venait de lui être concédé par abergement, et commencer à construire la clôture qui devait entourer la « vipérorerie ».

La « vipérorerie » de Baulmes semble avoir subsisté pendant un grand nombre d'années. César Gout eut en effet des successeurs. Le plus connu fut un sieur Craincahier, médecin lui aussi, qui, en 1803, reçut le terrain de la « vipérorerie » à titre de don de la part de l'Etat de Vaud nouvellement fondé. En compagnie d'un collègue connu sous le nom de « père Jonas », il continuait à « éléver » des vipères pour en extraire le venin.

Le médecin Craincahier donna par testament le terrain de la vipérorerie au « père Jonas ». C'est une petite-fille de celui-ci, M^{me} Pérusset-Hirzel, qui le possède maintenant.

C'est peut-être du « père Jonas » que parle le Dr Levade dans son *Dictionnaire géographique, statistique et historique du Canton de Vaud*.

« Le particulier qui avait à Baulmes une vipérorerie, dit-il, les prenait sans précautions avec les mains, pour les enfermer dans les boîtes qu'il expédiait à différentes pharmacies du pays ; un jour, cependant, il risqua d'être la victime de son imprudence en voulant faire voir à mon père, combien il craignait peu ces reptiles, il porta une vipère dans sa bouche, mais elle le mordit à la langue, et sans de prompts secours que mon père lui administra, il aurait péri infailliblement ; sa langue s'étant enflée rapidement, menaçait de l'étouffer. »

Eug. M.